



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 20 février 2007 — N° 74

(Séance extraordinaire)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 06.

Moment de recueillement

M. le président communique et dépose :

La lettre qu'il a reçue de M. Charest, premier ministre, en date du 15 février 2007, demandant qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence à compter de 9 heures le mardi 20 février 2007, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, et ce, afin de permettre au ministre des Finances de prononcer le discours du budget conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 271 du Règlement, et également de permettre au critique financier de l'opposition officielle et à un député indépendant de faire leurs commentaires selon les modalités qui seront déterminées par une motion.

(Dépôt n° 881-20070220)

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport intérimaire de la Commission des finances publiques qui, les 30 et 31 janvier ainsi que les 6 et 7 février 2007, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard de son mandat d'initiative sur la protection des épargnants au Québec. La commission s'est également réunie en séance de travail le 11 septembre 2003, les 24 mars et 1^{er} novembre 2005, les 1^{er} et 2 février et 15 mars 2006 ainsi que les 30 janvier et 7 février 2007 relativement à ce mandat. Le rapport contient 24 recommandations.

(Dépôt n° 882-20070220)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission des affaires sociales qui, les 13, 20, 27 et 28 septembre, le 18 octobre ainsi que les 8, 15 et 22 novembre 2006, a procédé à l'audition des agences de la santé et des services sociaux suivantes dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion ou rapports d'activité 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, en application de l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* :

- Capitale-Nationale ; (Dépôt n° 883-20070220)
- Laval ; (Dépôt n° 884-20070220)
- Saguenay–Lac-Saint-Jean ; (Dépôt n° 885-20070220)
- Abitibi-Témiscamingue ; (Dépôt n° 886-20070220)
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ; (Dépôt n° 887-20070220)
- Côte-Nord ; (Dépôt n° 888-20070220)
- Montréal ; (Dépôt n° 889-20070220)
- Laurentides ; (Dépôt n° 890-20070220)
- Lanaudière ; (Dépôt n° 891-20070220)
- Montérégie. (Dépôt n° 892-20070220)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, dans le cadre de son mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones, entrepris en mars 2006, a effectué une mission qui lui a permis de visiter les écoles des communautés suivantes : les Inuits de Kuujjuaq, les Naskapis de Kawawachicamach, les Innus de Matimekosh, les Cris de Chisasibi et les Algonquins de Lac-Simon. Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, le Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et le Pavillon des Premières-Nations de l'Université du Québec en

20 février 2007

Abitibi-Témiscamingue ont également été visités. Les membres de la commission ont rencontré la communauté Huronne à Wendake et reçu à l'Assemblée plusieurs experts des questions autochtones. La commission s'est réunie en séance de travail à 15 reprises. Le rapport contient 18 recommandations ;

(Dépôt n° 893-20070220)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, au cours des mois de novembre 2006, janvier et février 2007, a siégé à 11 reprises afin d'entendre les dirigeants des universités, conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. La commission s'est également réunie en séance de travail à 5 reprises. Le rapport contient 11 recommandations.

(Dépôt n° 894-20070220)

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 13 et 14 février 2007, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. La commission s'est réunie en séance de travail les 26 août et 23 novembre 2004, le 16 mars 2005 ainsi que les 30 mars et 16 novembre 2006.

(Dépôt n° 895-20070220)

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui a procédé aux auditions suivantes : le 18 octobre 2006, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant la réforme cadastrale (chapitre 4, tome I, rapport du Vérificateur général du Québec 2005-2006) ; le 7 février 2007, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le président et directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec, le directeur général de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et le directeur général de l'Institut de réadaptation de Montréal, concernant les programmes d'aides techniques pour les personnes handicapées (chapitre 6, tome II, rapport du Vérificateur général du Québec 2005-2006) ; et le 13 février 2007, le sous-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère. Le rapport contient 16 recommandations.

(Dépôt n° 896-20070220)

20 février 2007

Dépôts de pétitions

Mme Caron (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 196 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée.

(Dépôt n° 897-20070220)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 915 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Abitibi-Ouest, concernant la consultation des sourds dans les décisions les concernant et la prise de gestion du service d'interprétariat par les CLSC ;

(Dépôt n° 898-20070220)

L'extrait d'une pétition, signée par 86 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Abitibi-Ouest, concernant la modification du bulletin de vote afin que le nom des candidats soit inscrit en gros caractères et que leur photographie et le logo de leur formation politique y paraissent ;

(Dépôt n° 899-20070220)

L'extrait d'une pétition, signée par 76 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Abitibi-Ouest, concernant le financement équitable des organismes communautaires Famille et au soutien aux parents.

(Dépôt n° 900-20070220)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 274 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée.

(Dépôt n° 901-20070220)

20 février 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 879 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des escarpements de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte.

(Dépôt n° 902-20070220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une note, datée du 6 juillet 1995, adressée à Mme Lucienne Robillard, alors présidente du Conseil du trésor du Canada, par M. Howard R. Balloch, concernant de la publicité ministérielle et des activités connexes du gouvernement du Canada ;

(Dépôt n° 903-20070220)

Copie d'une note, datée du 19 juillet 1995, adressée à M. Jean Chrétien, alors premier ministre du Canada, par Mme Jocelyne Bourgon, concernant les dépenses de communication sur l'unité nationale ;

(Dépôt n° 904-20070220)

Copie d'une facture des Productions Harvey Gagnon Vidéo Film, datée du 24 octobre 1995, à l'attention de M. Stéphane Bertrand, alors directeur général du Parti libéral du Québec, pour le tournage d'un vox pop pour le compte du Comité des Québécoises et des Québécois pour le NON.

(Dépôt n° 905-20070220)

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE dès l'adoption de la présente motion, se tienne le débat restreint sur les motifs de la convocation ;

QU'au terme du débat restreint, l'Assemblée mette immédiatement fin aux affaires courantes pour procéder aux affaires du jour ;

QU'au tout début des affaires du jour, sous réserve du paragraphe suivant, il soit permis à certains députés de s'adresser à l'Assemblée pour une durée maximale de 5 minutes chacun ;

QU'à 16 heures, il soit permis au ministre des Finances de prononcer le discours du budget ;

QU'immédiatement après, le critique financier de l'opposition officielle puisse faire des commentaires pour une durée maximale de 20 minutes ;

QU'ensuite, un député indépendant puisse faire des commentaires pour une durée maximale de 10 minutes ;

QU'au terme de ces commentaires, les séances extraordinaires prennent fin ;

QU'à tout moment des séances extraordinaires, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement ;

QUE l'Assemblée puisse poursuivre ses travaux nonobstant les heures prévues pour les suspensions et l'ajournement ;

QUE l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 9 heures jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux et qu'elle débute ses séances par la période des affaires courantes ;

20 février 2007

QUE les dispositions du Règlement inconciliables avec la présente motion ne puissent s'appliquer.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la suite d'une réunion entre les leaders parlementaires, M. le président informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour le débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires de la façon suivante : dix minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre les deux groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, à la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

L'extrait écrit d'une entrevue qu'il a accordée à M. René Homier-Roy de Radio-Canada, le 20 février 2007.

(Dépôt n° 906-20070220)

Le débat se poursuit.

Puis, le débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires prend fin.

20 février 2007

AFFAIRES DU JOUR

M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, et M. Charest, premier ministre, prennent la parole à l'occasion de la retraite de la vie politique de certains députés.

Puis, Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Cusano (Viau), Mme Charest (Rimouski), M. Létourneau (Ungava), M. Bordeleau (Acadie), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Robert (Deux-Montagnes), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) et M. Valois (Joliette) font une intervention à l'occasion de leur départ.

M. le président fait également quelques commentaires.

À 14 h 29, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. le président suspend la séance jusqu'à 16 heures.

La séance reprend à 16 h 07.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Audet, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet dépose les documents suivants :

Le discours sur le budget 2007-2008, accompagné du document intitulé *Le Budget 2007-2008 en un coup d'oeil* ;

(Dépôt n° 907-20070220)

20 février 2007

Le plan budgétaire 2007-2008 ;
(Dépôt n° 908-20070220)

Les renseignements additionnels sur les mesures du budget 2007-2008 ;
(Dépôt n° 909-20070220)

Un document intitulé *Stratégie d'action en faveur des aînés – Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée* ;
(Dépôt n° 910-20070220)

Un document intitulé *Stratégie pour le développement de toutes les régions – Des moyens accrus, une autonomie renforcée* ;
(Dépôt n° 911-20070220)

Un document intitulé *Un Québec plus prospère* ;
(Dépôt n° 912-20070220)

Un document intitulé *Favoriser la retraite progressive*.
(Dépôt n° 913-20070220)

À la fin de son intervention, M. Audet propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Puis, M. Legault (Rousseau), au nom de l'opposition officielle, et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) font quelques commentaires.

À 17 h 55, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 mars 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET